

Ces statistiques mettent en évidence les changements suivants au cours de cette période de dix ans : 54,4 p. cent dans le crédit parlementaire d'exploitation, 84 p. cent dans les revenus gagnés et 78,4 p. cent dans les ressources totales. Par comparaison, au cours de la même période, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 86,9 p. cent. Bien que les revenus gagnés se soient maintenus au niveau de l'inflation, il est clair qu'il n'en a pas été ainsi pour le crédit parlementaire d'exploitation. (Remarque : alors que le Centre a reçu un certain nombre d'allocations au titre des immobilisations au cours de la période en question, c'est seulement depuis 1989-1990 que ces crédits sont incorporés au budget de base et que leur montant est prévisible. C'est pourquoi les comparaisons ne portent pas sur cette source de revenus.

La situation financière actuelle du Centre ne lui laisse pas de marge de manoeuvre en matière de priorités; mettre l'accent sur le mandat national ne peut se faire qu'aux dépens du mandat régional. Tel était le point de vue exprimé de différentes façons par les membres de l'orchestre. Comme l'a fait remarquer le Groupe de travail Hendry et ainsi qu'il est souligné dans le plan d'action *À l'aube de la troisième décennie*, le comité estime que le Centre doit jouer un rôle prépondérant à l'échelle nationale, mais sans que cela se fasse aux dépens des activités locales.

Le Groupe de travail Hendry a recommandé un crédit exceptionnel pour effacer le déficit du fonds de roulement (le montant requis pour payer toutes les dettes). On prévoit un déficit du fonds de roulement d'environ 3 millions de dollars à la fin de l'année de programmation 1989-1990. Les retombées positives de la gestion financière beaucoup plus rigoureuse qui a été mise en place, et l'élimination de ce déficit allégeront quelque peu les soucis financiers du Centre au cours des prochains dix-huit à vingt-quatre mois. Bien que le comité convienne que cet héritage des années passées devrait être éliminé dès que possible, et recommande qu'un crédit exceptionnel soit octroyé à cette fin, il n'est pas disposé à recommander d'autres formes de financement supplémentaire, avant de connaître la réponse du Centre à ses autres recommandations.

Recommandation 20

- a) **Le ministre des Communications devrait, après vérification des montants, recommander au Cabinet un crédit exceptionnel pour éliminer le déficit du fonds de roulement du Centre national des Arts; et**
- b) **le ministre des Communications devrait examiner une demande de financement supplémentaire qui s'ajouterait à l'augmentation annuelle ordinaire octroyée dans le cadre du processus budgétaire après que le Comité permanent des communications et de la culture n'ait examiné les réponses du Centre à ses recommandations.**